

**POUR PLUS DE SÉRÉNITÉ,  
PLUS FORTE  
LA PROTECTION SANTÉ !**

- ▶ Santé
- ▶ Prévoyance
- ▶ Épargne
- ▶ Retraite

**Une  
équipe de  
conseillers  
à votre  
écoute !**

## **PLUS DE SERVICES !**

- Prise en charge immédiate (selon modalités précisées sur le devis).
- Assistance Vie Quotidienne.
- 11 agences de proximité à votre service.
- Accueil Info service : notre plateforme téléphonique à votre écoute.
- Vos remboursements en ligne sur Internet.
- Pas d'avance d'argent sur présentation de la carte Mutuelle auprès des professionnels de santé conventionnés avec Adrea.
- Cotisation enfants : gratuité à partir du 3<sup>ème</sup>.
- **Priorité Santé Mutualiste :** conseils santé personnalisés par téléphone (sevrage tabagique, maladies et traitements, accompagnement social, ...).



## **PLUS PROCHE DE MOI !**

### **SAVOIE**

- Chambéry**  
7, rue Favre
- Aix-les-Bains**  
8, av. de Verdun
- Albertville**  
23, place de l'Europe
- Barberaz**  
130, galerie Chartreuse
- St-Jean-de-Maurienne**  
79, place Fodéré

### **HAUTE-SAVOIE**

- Anncy**  
12, rue de la Poste
- Annemasse**  
30, av. de la Gare
- Cluses**  
6, Grande Rue
- La Roche sur Foron**  
180, av. de la Gare
- Sallanches**  
34, rue du Mont Blanc
- Thonon-les-Bains**  
8, rue François Morel

**Tél. 04 79 70 80 90  
www.adrea-paysdesavoie.fr**



Crédit photo : Gettyimages. ADREA MUTUELLE - soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - immatriculée sous le n° 311 799 878 - Siège social : 104 avenue de Saxe 69003 LYON - Édition 2012

# Chez ADRÉA, Plus forte votre garantie !

## PLUS DE CHOIX !

4 niveaux de protection  
selon vos besoins.

## COMPRISE DANS VOTRE GARANTIE

### L'ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE

- **HOSPITALISATION** : Mise à disposition d'heures d'aide ménagère au retour à domicile.
- **ACCIDENT** : Organisation de la garde des enfants ou petits enfants.
- **INFORMATIONS** : Médicales, sociales, juridiques, vie pratique.

## LES PRESTATIONS

		ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	ATTITUDE S1	ATTITUDE S2	ATTITUDE S3	ATTITUDE S4
<b>HOSPITALISATION Médecine - Chirurgie Maternité (y compris ambulatoire)</b>	Transport - Séjour	80 - 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Forfait hospitalier <sup>(1)</sup>		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Chambre particulière avec nuitée <sup>(1)</sup>		30 €/jour	45 €/jour	55 €/jour	70 €/jour
	Chambre particulière en hospitalisation ambulatoire, sans nuitée * Accompagnant enfant <sup>(2)</sup>		15 €/*/jour	15 €/*/jour	15 €/*/jour	15 €/*/jour
			30 €/jour	45 €/jour	55 €/jour	55 €/jour
<b>HONORAIRES MEDICAUX</b>	Consultations - Radiologie	70 %	100 %	120 %	130 %	150 %
	Actes de chirurgie	70 %	100 %	130 %	150 %	200 %
	Soins infirmiers et Rééducation	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Analyses - Biologie	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Pharmacie	65 %, 30 % ou 15 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Transport (Ambulance - VSL)	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>DENTAIRE</b>	Consultations - Soins (dont détartrage)	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Prothèse <sup>(3)</sup> ⚠	70 % ou 0 %	100 % + 50 €/an	200 % + 150 €/an	250 % + 200 €/an	300 % + 250 €/an
	Parodontologie - Implantologie <sup>(3)</sup>			300 €/an	650 €/an	400 €/an
	Orthodontie acceptée AMO <sup>(3)</sup>	100 %	250 €/an	550 €/an	650 €/an	750 €/an
<b>OPTIQUE ADULTE</b>	Monture ⚠	60 %	100% + 65 €/an	100% + 85 €/an	100% + 100 €/an	100% + 130 €/an
	Verres	60 %	250 %	450 %	550 %	650 %
	Supplément verre unifocal ⚠		5 €/an	15 €/an	20 €/an	25 €/an
	Supplément verre multifocal ⚠		10 €/an	30 €/an	40 €/an	50 €/an
	Lentilles de contact	60 % ou 0 %	50 €/an	100 €/an	120 €/an	140 €/an
	Kératotomie (forfait par œil)			140 €	160 €	220 €
<b>OPTIQUE ENFANT -18 ans</b>	Monture	60 %	30 €	55 €	65 €	65 €
	Verres	60 %	265 %	400 %	465 %	465 %
<b>ORTHOPÉDIE</b>	Appareillage	60 %	100 %	140 %	160 %	170 %
	Prothèse auditive	60 %	100 % + 150 €/an	140 % + 250 €/an	160 % + 350 €/an	170 % + 500 €/an
	Prothèse capillaire / mammaire <sup>(3)</sup>	60 %	100 % + 100 €/an	140 % + 150 €/an	160 % + 250 €/an	170 % + 300 €/an
	Fauteuil roulant	60 %	150 % + 200 €/an	150 % + 200 €/an	150 % + 200 €/an	150 % + 200 €/an
<b>CURE THERMALE</b>	Honoraires	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Forfait thermal Hébergement	65 %	100 %	100 %	100 %	100 % 200 €
<b>ATTITUDE</b> ⊕	Ostéopathes - Chiropracteurs			20 €/séance (maxi 60 €/an)	25 €/séance (maxi 75 €/an)	25 €/séance (maxi 100 €/an)
	Diététiciens - Psychologues					
	Pédicures - Podologues					
	Vaccins et analyses non remboursés AMO			40 €/an	40 €/an	40 €/an
<b>SERVICES</b> ⊕	Sevrage tabagique		30 €/semestre	30 €/semestre	30 €/semestre	30 €/semestre
	Inscription Nouveau Né		Gratuité 6 mois	Gratuité 6 mois	Gratuité 6 mois	Gratuité 6 mois
	Aide ménagère		1,50 €/heure	1,50 €/heure	2,00 €/heure	2,50 €/heure
	Franchise actes médicaux lourds		100 %	100 %	100 %	100 %
	Assistance vie quotidienne		Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
	Abonnement magazine « Mutualistes »		Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
	Conseils santé personnalisés (Priorité Santé Mutualiste)		Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

Nos prestations incluent la participation de l'assurance maladie obligatoire telle qu'indiquée ci-dessus.

\* Lorsqu'il y a acte de chirurgie et anesthésie, hors box d'hospitalisation (structure ouverte pouvant être individualisée).

⚠ **PLUS FORTE LA FIDÉLITÉ** : Les forfaits sont augmentés de 20 % après 2 ans d'ancienneté.

(1) Forfait hospitalier - Chambre particulière : Prise en charge du 1<sup>er</sup> au 365<sup>ème</sup> jour d'hospitalisation à l'exception des séjours en services et établissements de rééducation, réadaptation, repos, convalescence, neuropsychiatrie, IMP, IME, maisons d'enfant où elle est limitée à 60 jours par an (45 jours par an pour Attitude S1). Pas de prise en charge dans les autres établissements.

(2) Accompagnant - La participation d'un accompagnant est accordée au conjoint ou enfant affilié (maxi 14 jours/an pour des personnes de plus de 18 ans).

(3) La participation pour la prothèse est limitée aux actes cotés à la Nomenclature. Le forfait d'orthodontie est payé en deux fois après chaque traitement de 6 mois ; prise d'empreintes incluse.

**Adhésion** : sans limite d'âge.

## Tout prévoir avec ADRÉA !

- vous assurer un capital en cas de perte d'autonomie.
- épargner pour transmettre un capital à un enfant.
- prendre vos dispositions pour organiser vos obsèques.
- être indemnisé des dépenses occasionnées par une hospitalisation (déplacements, garde d'enfants...) - Garantie Hospi'Caline.

**Contactez  
nos conseillers.**